



Passage en cours d'appel !!

Par **marmitte**, le **15/03/2013** à **14:17**

BonjourrrrrJe suis un paparnj'ai la garde de ma fille depuis septembre 2009, rnsa mère avait décidé de déménager à 800km, ma fille n'a pas voulu et donc a fait une demande pour venir vivre chez moiLa mère me doit une pension alimentaire de 90 par moisrnqu'elle n'a jamais payerrnj'ai porter plainte pour non paiementrnles huissiers près de chez moi me disaient de prendre un huissier près de chez elle, et vis versa, donc je n'ai jamais rien pur récupérerrrrrnsuite à ma plainte, elle a été convoqué par le procureur pénal, et condamné à 500 de damage et interet et 500 pour remb des frais, et si récidive 2 mois avec sursisrrrnà 800km !!!! la procédure ce passe près de chez elle !! rnj'ai déboursé 700 à un avocat pour être représentérrrnmon ex fait appel de cette décisionrnet donc rnles frais d'avocat s'eleveront à 2000 pour me faire représentérrn1500 + ses frais de déplacement + TVArrrnmon ex est remariée, lui comme elle travaillent juste le minimum pour ne pas payer d'impots, pour avoir droit à toutes les aides possibles, donc l'aide juridictionnelle complèternnmoi je paye complètement mon avocat, j'ai 2 autre enfants, j'ai ma maison à payer, je travail honetement, ma femme aussi, je ne me plaint pas vraiment, on se fait 3000 , rndans 1 ans , l'ainée (donc du litige) aura 18 ansrnage du permis, age de l'université, age ou on n'a plus d'aide sociale puisque majeur mais ou les études coute plus cherrnmais ma maison n'est pas fini de payer, rnaujourd'hui mon ex me doit déjà près de 3700 ... rnavec sa façon de vivre de mon ex, je me demande si je pourrais récupérer l'argentrrnmême si la cours d'appel me donne raison rnje peux imaginérrrnSI JE GAGNErn500+500+800(d'indemnité fais en supplément) = 1800 d'amende pour mon exrrrnet moi j'aurais dépenser : 700+2000 = 2700 ...rrrnje ne rentre pas dans mes frais, et verrais-je un jour les 1800 rrrnSI JE PERDrnamende = 0rnet moi 700+2000 = 2700 ...rrrn dois-je vraiment risquer de perdre 2000 supplémentaire, ou dois-je les garder pour justement ma fille et ses études ou son permis ????? rrrntrouvez-vous normal ,rnj'ai toujours été honnèternj'ai payer ma PA sur les 13 première années sans jamais raté 1 seul moisrnaujourd'hui avec notre système judiciaire rnje dois payer, risquer de payer pour éventuellement récupérer, éventuellement !!! rrrnsuis-je obliger d'avoir un avocat pour la cours

d'appel ?npuis-je faire juste mon dossier et l'envoyer ? nsi j'abandonne, la justice aussi abandonnera ??rnmerci, bonne journée